

DECRET N° 2013-73 DU 19 FEVRIER 2013

portant nomination des Doyens, Directeurs, Vice-doyens et Directeur-adjoints dans les établissements de formation et de recherche de l'Université de Parakou.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 portant Orientation de l'Education nationale en République du Bénin et la loi n° 2005-33 du 06 octobre 2005 qui l'a modifiée ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2012-540 du 17 décembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- Vu** le décret n° 2006-107 du 16 mars 2006 portant création et organisation de deux universités nationales en République du Bénin ;

cy

cy

- Vu** le décret n°2011-742 du 15 novembre 2011 portant modification du décret n°2006-107 du 16 mars 2006 portant création et organisation de deux universités nationales en République du Bénin ;
- Vu** le décret n°2010-024 du 15 février 2010 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants des universités nationales du Bénin ;
- Vu** le décret n°2011-742 du 15 novembre 2011 portant modification du décret n°2006-107 du 16 mars 2006 portant création et organisation de deux universités nationales en République du Bénin ;
- Vu** l'arrêté n°2010-371/MESRS/CAB/DC/SGM/CTJ/DRH/DRFM/SA du 06 décembre 2010 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Université de Parakou ;
- Vu** l'arrêté n°2012-002 du 30 janvier 2012 portant nomination à titre intérimaire et transitoire du Recteur et des Vice-recteurs de l'Université de Parakou ;
- Vu** l'arrêté n° 2012-624/MESRS/DC/SGM/DRFM/DRH/R-UAC/R-UP/SA du 19 novembre 2012 portant réglementation de l'élection des doyens, directeurs, vice-doyens et directeurs-adjoints des établissements de formation et de recherche des universités nationales en République du Bénin ;
- Vu** l'arrêté n°2012-630/MESRS/DC/SGM/DRFM/DRH/R-UAC/R-UP/SA du 20 novembre 2012 portant précisions des conditions d'éligibilité des doyens, directeurs, vice-doyens et directeurs-adjoints des établissements de formation et de recherche à caractère spécial des universités nationales en République du Bénin ;
- Vu** la décision n°023-2012/CUSED-UP/Pdt/SA du 27 décembre 2012 portant proclamation des résultats provisoires de l'élection des Doyens et Vice-doyens, Directeurs et Directeurs adjoints de l'Université de Parakou par la commission universitaire de supervision de l'élection,
- Sur** propositions du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 30 janvier 2013.



DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés dans les Etablissements de formation et de recherche (EFR) de l'Université de Parakou :

- **Faculté de Droit et de Science politique (FDSP)**

Doyen : ALAPINI Omer Fortuné

Vice-doyen : ADIDO Gérard Joël Roch

- **Faculté d'Agronomie (FA)**

Doyen : EDJA Ange Honorat Adjibola

Vice-doyen : ZINSOU Amégnikin Valérien

- **Faculté de Médecine (FM)**

Doyen : HOUNKPATIN Spéro Herménégil de Raoul

Vice-doyen : ADEDEMY Julien-Didier

- **Ecole nationale des Sciences et Techniques agronomiques de Djougou (ENSTA-Djougou)**

Directeur : BAIMEY Kossi Hugues

Directeur-adjoint : BACHABI Sédou François-Xavier.

- **Ecole normale supérieur de Natitingou (ENS-Natitingou)**

Directeur : DEGLA Serge Olivier Sèdoh

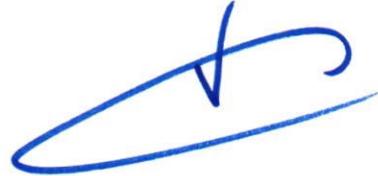
Directeur-adjoint : MOUMOUNI Sounmaïlla



Article 2 : Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 février 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Jonas GBIAN

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche
scientifique,



François Adébayo ABIOLA

Ampliations : PR : 06 - AN 04 - CC 02- CS 02 - CES 02 - HAAC 02 - HCJ 02 PM/CCAGEPPPPDDS 4 - MEF 04 - MESRS 04 - MTFP 04 - AUTRES MINISTERES 24 SGG 04 - IGE 01 -DGB-DCF-DGTCP 05- BN-DAN-DLC 03 GCOMB-DGCST-INSAE 03 - BCP-CSM-IGAA 03 -UAC 03 - UP : BU-FASEG 02 - JO 01



etc